

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire
Commune d'Aurec sur Loire
EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUREC SUR LOIRE

Le 14 avril 2025, à 19 heures

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREC SUR LOIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Claude VIAL, Maire
Date de convocation du Conseil municipal : 8 avril 2025

PRESENTS : Claude VIAL, Florence TEYSSIER, Nathalie JOLIVET, Sébastien ARNAUD, Laurent ROUSSET, Pauline GRANGER, Clotaire DOMGA KEMGNI, Joëlle GOMEZ, Bernard BOURGIE, Maryse PARRAT, Marcel PAULET, Elisabeth MOULIN, Christophe DEVUN, Alexandre VERGNON, Thierry LEPROUST, Stéphanie CUSSONNET, Michel BEAL, Maria BONNAVAND, Yvon VALEYRE, Patrice PEYRARD, Christelle RASPILAIRE, Maurice CHAMPAVERE, Pierre FERRET,

EXCUSES REPRESENTES : Pascal HAURY représenté par Bernard BOURGIE, MONCHANIN par Stéphanie CUSSONNET, Sébastien DIONET par Marcel PAULET, Laura GRIMA par Christophe DEVUN, Lucie VARILLON par Alexandre VERGNON, Josiane JANISSET par Christelle RASPILAIRE,

Nombre de conseillers :	En Exercice : 29	Présents : 23
	Excusés représentés : 6	Excusés non représentés : 0
	Absents : 0	Votants : 29

Mme Pauline GRANGER a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° : 2025_DEL_051

OBJET : Budget Général – Dépenses engagées dans le cadre des événements organisés par la ville pour le compte 6232 « Fêtes et cérémonies »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la jurisprudence en matière de dépenses engagées pour les fêtes et cérémonies,

Vu la demande du Trésorier,

Considérant que la ville organise divers événements et cérémonies officielles tout au long de l'année,

A la demande de la trésorerie, Monsieur le Maire demande aux élus de bien vouloir lister les évènements connus comme suit :

Article 1 : Liste des cérémonies officielles

Les cérémonies officielles organisées par la mairie sont les suivantes :

1. Cérémonie des vœux du Maire
2. Cérémonie des vœux au personnel
3. Commémoration du 19 mars 1962 « Cessez le feu en Algérie »
4. Commémoration du 8 mai 1945
5. Commémoration du 11 novembre 1918
6. Cérémonie de remise des médailles du travail
7. Cérémonie de mariage
8. Cérémonie de baptême républicain
9. Cérémonie de naturalisation
10. Cérémonie de remise des prix des concours municipaux
11. Cérémonie d'inauguration des nouveaux équipements municipaux
12. Cérémonie des nouveaux aurécois
13. Cérémonies des nouveaux nés

Article 2 : Liste des événements locaux

Les événements locaux organisés par la ville sont les suivants :

1. Fête de la musique
2. Fête nationale du 14 juillet-Feu d'artifice
3. Fête des voisins
4. Fête des associations
5. Marché de Noël
6. Carnaval de la ville
7. Festival de théâtre
8. Concerts estivaux
9. Expositions artistiques
10. Compétitions sportives locales
11. Fête du sport
12. Mise en lumière du château
13. Saison culturelle du 01/04 au 30/10
14. Festival de Street art
15. Visite des serres municipales
16. Remise des bons Auro
17. Forum des associations
18. Veillée de Noël

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures

Le Maire



Claude VIAL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal, publiée sur le site de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Auteur : Claude VIAL – Maire - Transmis au contrôle de légalité et Publié sur le site de la Mairie : le **17 AVR. 2025**